

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

## Mode d'emploi simplifié

Toute collectivité compétente sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, de révision ou de modification, est concernée par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de votre région, en sa qualité d'Autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I du code de l'Environnement

L'objectif de la procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

## À renseigner par la personne publique responsable

### Questions générales

Commune ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique
	LEFRANCOIS

### Zonages concernés par la présente demande

Les zones d' <b>assainissement collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Les zones relevant de l' <b>assainissement non collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour <b>limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Zonages concernés par la présente demande

Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la **collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement** lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Oui  Non

### Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce

erreurs SUR PLU 2015 - MARQUÉ collectif.  
NON ENVISAGEABLE - Ponage EN ANC.

### Caractéristiques des zonages et contexte

Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?

Oui  Non

- Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? 2003
- Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?

Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes

(Environ en ha)

Quel est le territoire concerné (joindre une carte du périmètre) ?

Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?

Si le territoire est couvert par un PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :

- Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? 2075
- Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ? PRÉVU FIN 2020

PLUi  
 PLU  
 Carte communale  
 Non  
Plusieurs : .....  
.....  
.....

La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?

Oui  Non

Expliquez l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :

Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non  
 Examen au cas par cas

Caractéristiques des zonages et contexte	
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement <sup>1</sup> , étude sur les eaux pluviales,...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisez ces études : <b>ACTUALISATION du ZONAGE</b>	

Caractéristiques générales du territoire et des zones	
Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ?</li> <li>d'une zone conchylicole ?</li> <li>d'une zone de montagne ?</li> <li>d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?</li> <li>d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe
Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)	
<b>Le territoire dispose-t-il :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>de cours d'eau de première catégorie piscicole ?</li> <li>de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)	
<b>Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Natura 2000 ?</li> <li>ZNIEFF 1 ?</li> <li>Zone humide ?</li> <li>Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?</li> <li>Présence connue d'espèces protégées ?</li> <li>Présence de nappe phréatique sensible ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisez lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)	
Autres :	

<sup>1</sup> Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques générales du territoire et des zones	
<p><b>Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais )<sup>2</sup> des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de la (des) masse(s) d'eau superficielle : .....</li> <li>Nom de la (des) masse(s) d'eau souterraine: .....</li> </ul> <p>Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)</p>	<p>.....</p> <p>...</p> <p>.....</p> <p>...</p>
<p><b>Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?</li> <li>Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?</li> <li>Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Précisez lesquels :</p> <p>Autres :</p>	
<p><b>Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui    <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Précisez :</p>	
<p><b>Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?</b></p> <p>Autres :</p>	<p><input type="checkbox"/> Séparatif<sup>3</sup></p> <p><input type="checkbox"/> Unitaire</p>
<p><b>Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p>
<p><b>Existe-t-il des ouvrages de rétention des eaux pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui    <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p><b>Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'assainissement non collectif à l'assainissement collectif ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p>

<sup>2</sup> L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

<sup>3</sup> Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>	
<b>Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées<sup>4</sup> ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ?</li> <li>• Les non-conformités ont-elles été levées ?</li> <li>• Sont-elles en cours d'être levées ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet Combien : <input type="text"/>
<b>La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forages privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?</b> Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage en assainissement non collectif ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, lesquels :	
<b>La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge<sup>5</sup> ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par temps sec ?</li> <li>• Par temps de pluie ?</li> <li>• De façon saisonnière ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ?</b> Lesquelles :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes ...) ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?</li> <li>• Autres :</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.**

<sup>4</sup> Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

<sup>5</sup> Référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>	
<b>Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?</li> <li>• de ruissellement ?</li> <li>• de maîtrise de débit ?</li> <li>• d'imperméabilisation des sols ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Lesquels :	
<b>Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage envisagé ?</b>	NON
Lesquelles :	
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?	
<b>Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, fournir si possible une carte.
<b>Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, fournir si possible une carte.
<b>Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, lesquelles ?	
<b>Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau<sup>6</sup>?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Avez-vous rencontré des problèmes de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon quelle fréquence ?</li> <li>• Dus à une mise en charge par un cours d'eau ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Avez-vous subi des</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coulées de boues?</li> <li>• glissements de terrain dûs à un phénomène pluvieux?</li> <li>• Autres :</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Votre territoire fait-il partie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un SAGE en déficit eau ?</li> <li>• d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales,

<sup>6</sup> Nomenclature 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviales ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

#### **Autoévaluation (facultatif)**

**Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou**

Expliquez pourquoi :

A..... Le.....

Manneville la PIPARD  
LE 14/01/2019.

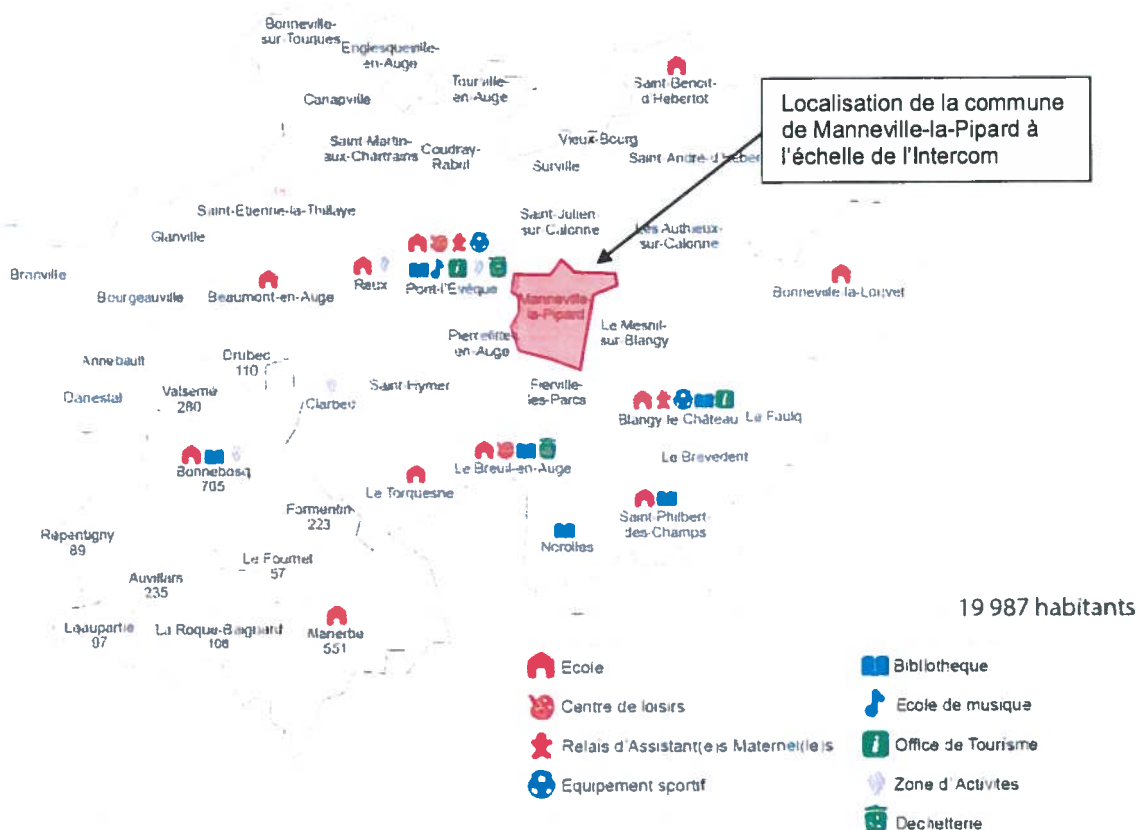


Etude préalable au zonage d'assainissement eaux usées  
de la commune de Manneville-la-Pipard

Le territoire communal est bordé à l'Ouest par la Touques et sa plaine alluviale. A l'Est, la commune s'étire le long d'un versant au relief moutonné.

Située à une altitude moyenne de 81 mètres (oscillant entre 14 et 148 mètres d'altitude), la commune s'étend sur une superficie de 638 hectares, soit 6,4 km<sup>2</sup>.

Le recensement de 2015 a comptabilisé 291 habitants, ce qui donne une densité de 45,6 hab./km<sup>2</sup>.

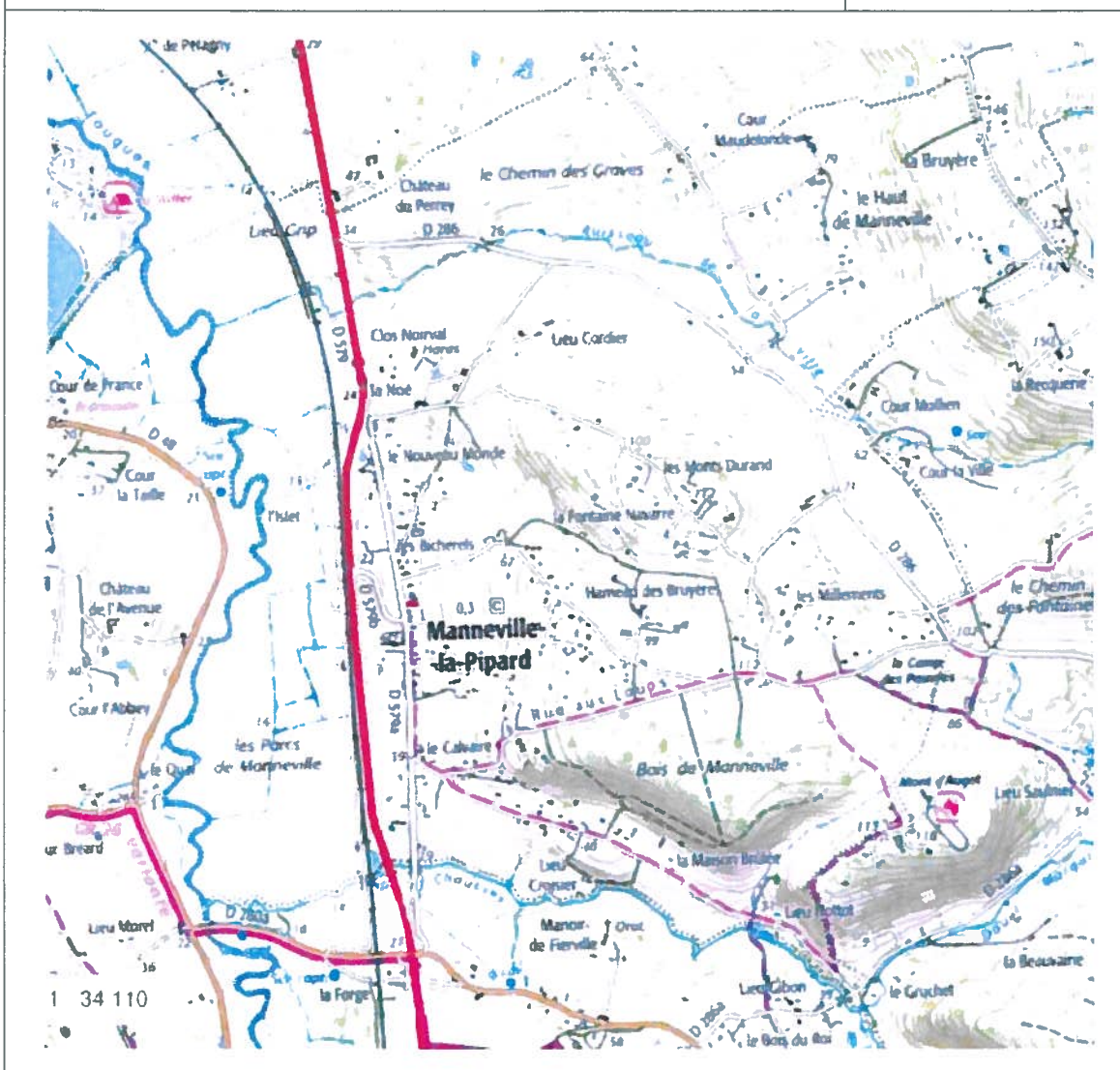




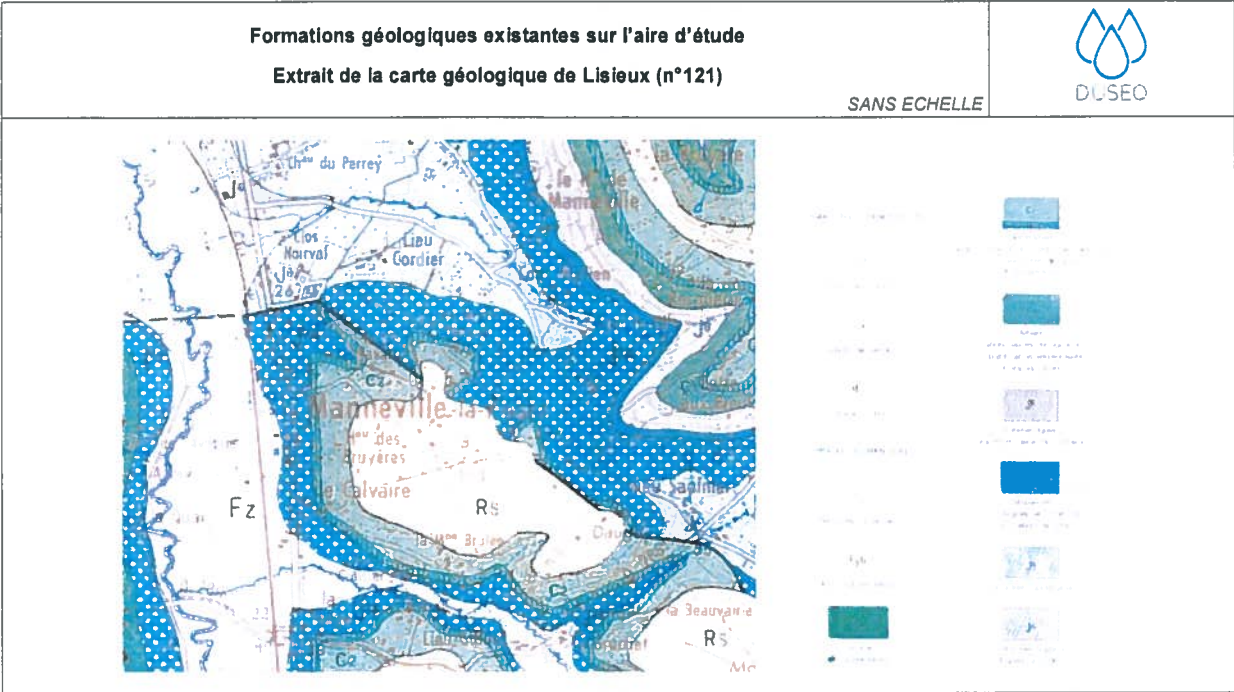
Etude préalable au zonage d'assainissement eaux usées  
de la commune de Manneville-la-Pipard

Cartes de représentation de l'aire d'étude

SANS ECHELLE

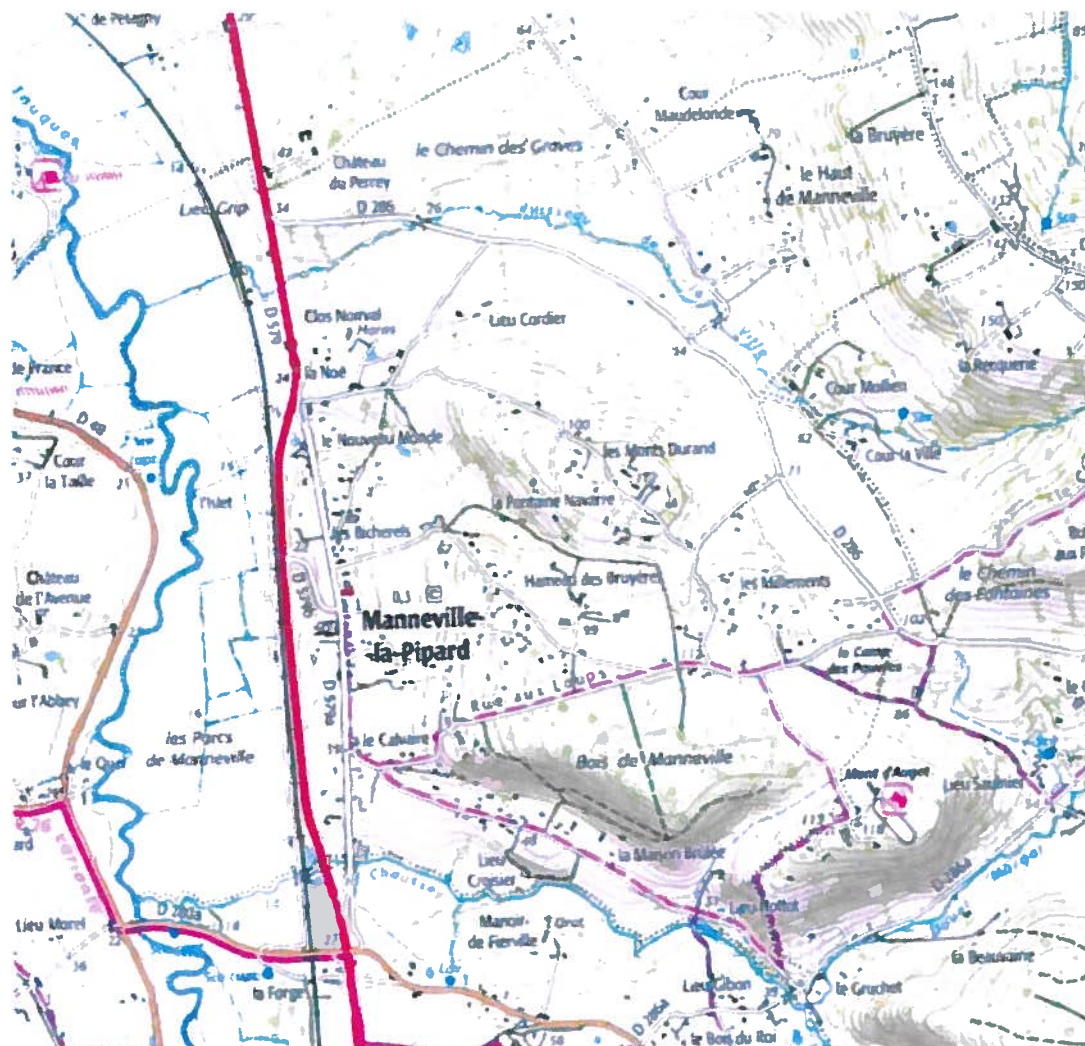


Etude préalable au zonage d'assainissement eaux usées  
de la commune de Manneville-la-Pipard



Etude préalable au zonage d'assainissement eaux usées  
de la commune de Manneville-la-Pipard

Figure 5 : Cours d'eau à l'échelle communale



#### 4.5.2. Qualité et objectifs de qualité des eaux

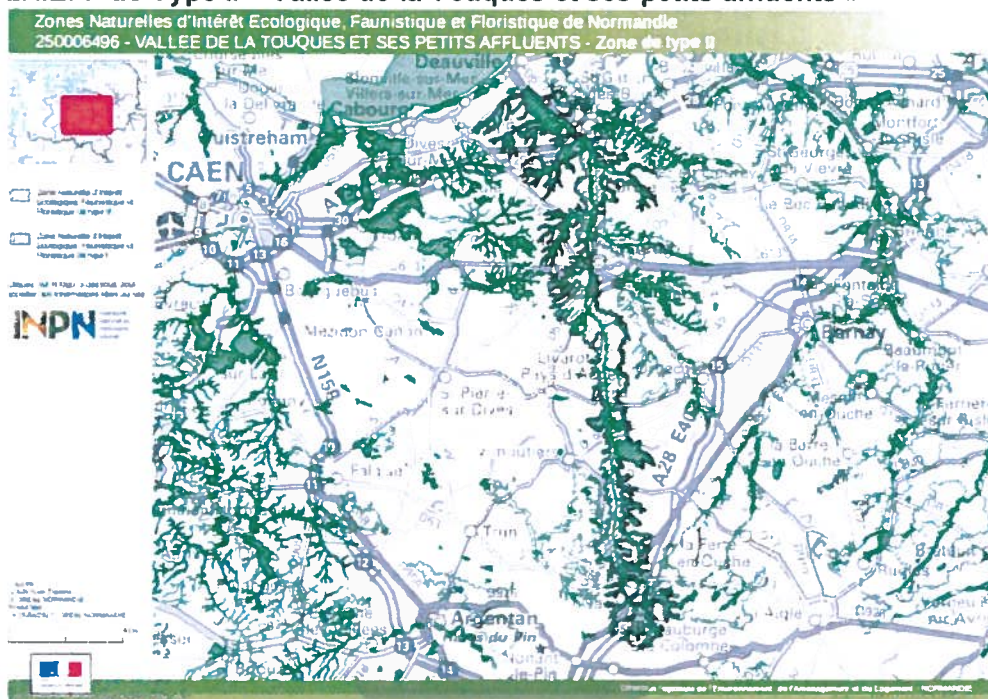
La Touques a un objectif de qualité 1B (bonne qualité). Les projets de développement de la commune devront donc être conçus de façon à respecter ou à améliorer cet objectif.

La Touques et ses affluents présentent un grand intérêt piscicole. De même, le Chaussey a été classé en catégorie piscicole avec un objectif de qualité 1B.

On trouve aussi sur le territoire communal des mares et des points d'eau aménagés (lavoirs, petites retenues d'eau) et des puits, souvent présents dans les prairies permanentes.

Etude préalable au zonage d'assainissement eaux usées  
de la commune de Manneville-la-Pipard

### ZNIEFF de Type II « Vallée de la Touques et ses petits affluents »



#### 4.6.2. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Il existe sur le territoire communal, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), en date du 20 juin 2016 et dénommé « Cours d'eau du bassin versant de la Touques ».

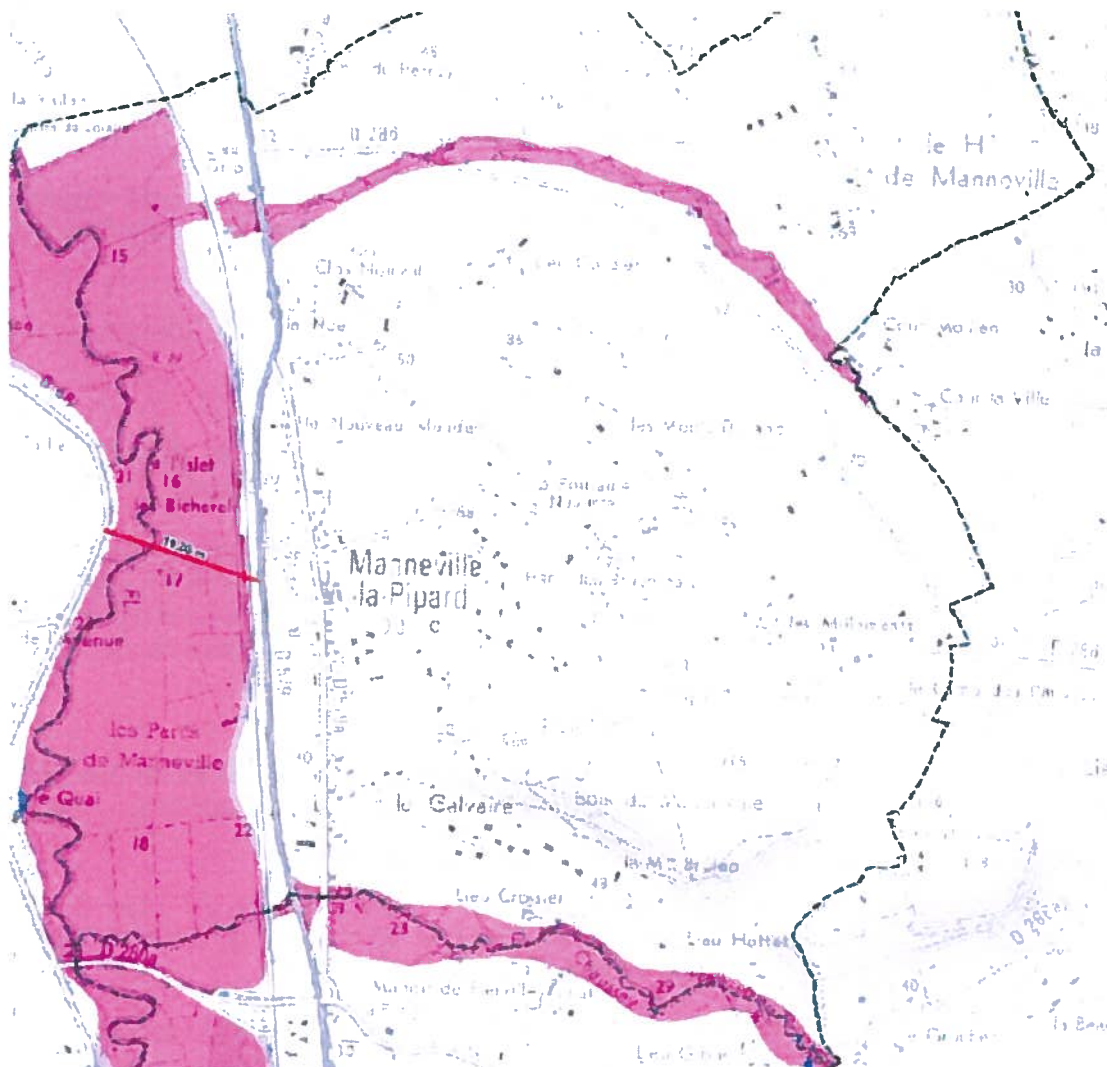
Cet arrêté a pour objet l'instauration de mesures de protection sur le bassin hydrographique de la Touques (partie calvadosienne) afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, à la croissance, au repos et à la survie des espèces suivantes :

- Truite de mer,
- Ecrevisses à pieds blancs,
- Saumon atlantique,
- Lamproie de Planer.

Sont déclarés biotopes spécifiques de la reproduction, de la croissance, du repos et de la survie d'au moins une des espèces susvisées, le lit mineur, les berges et la ripisylve de l'ensemble des cours d'eau identifiés sur la carte annexée à l'arrêté.

Etude préalable au zonage d'assainissement eaux usées  
de la commune de Manneville-la-Pipard

**Figure 8 : Zonage réglementaire du PPRI  
de la Touques Moyenne et de l'Orbiquet**



**La zone « rouge »**

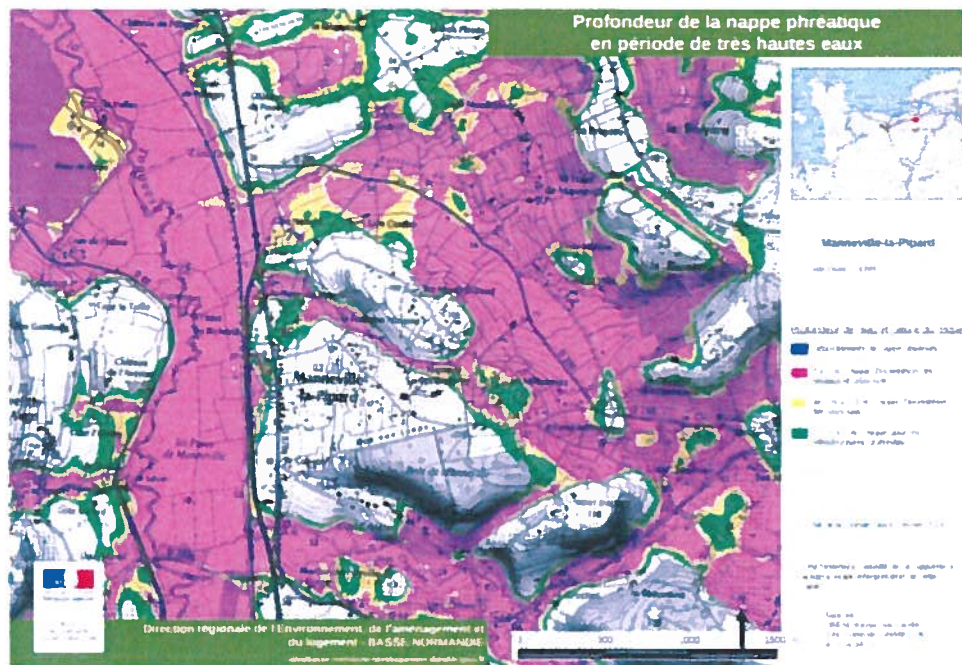
Elle recouvre les zones bâties soumises aux aléas les plus forts et les zones non bâties les plus exposées au risque d'inondation du fait de la hauteur d'eau atteinte en cas de crues, mais aussi souvent du fait des courants qui pourraient y sévir. La protection des personnes et des biens y est primordiale. En conséquence, l'inconstructibilité est quasi-totale et la capacité d'écrêtement sur les secteurs encore non bâtis doit être préservée.

**La zone « violette »**

Cette zone est constituée de l'ensemble des secteurs inondables non bâtis ou au bâti dispersé soumis à un aléa faible. Ces secteurs constituent des zones d'expansion des crues sans grandes vitesses. Il s'agit principalement de terrains agricoles, d'espaces verts et de loisirs, de zones humides.

Etude préalable au zonage d'assainissement eaux usées  
de la commune de Manneville-la-Pipard

Figure 10 : Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux



Etude préalable au zonage d'assainissement eaux usées  
de la commune de Manneville-la-Pipard

**Figure 13 : Captages d'eau potable et périmètres de protection existants sur le territoire communal**



Etude préalable au zonage d'assainissement eaux usées  
de la commune de Manneville-la-Pipard

**Figure 16 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif  
de Manneville-la-Pipard**

